

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton**

**Siège Social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

**Bilan**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2023	2022
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		1 474 680	1 390 457
Moins Amortissements		(1 221 162)	(1 180 676)
	<b>V.1</b>	<b>253 518</b>	<b>209 781</b>
Immobilisations corporelles		143 032 297	129 611 838
Moins Amortissements		(85 591 955)	(78 718 254)
	<b>V.2</b>	<b>57 440 342</b>	<b>50 893 584</b>
Immobilisations financières		4 772 802	4 772 802
Moins provisions		(1 007 426)	(1 007 426)
	<b>V.3</b>	<b>3 765 376</b>	<b>3 765 376</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>61 459 236</b>	<b>54 868 741</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>61 459 236</b>	<b>54 868 741</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		34 636 768	45 666 646
Moins provisions		(1 283 738)	(782 070)
	<b>V.4</b>	<b>33 353 030</b>	<b>44 884 576</b>
Clients et comptes rattachés		32 034 785	37 878 760
Moins provisions		(10 058 343)	(10 058 343)
	<b>V.5</b>	<b>21 976 442</b>	<b>27 820 417</b>
Autres actifs courants	<b>V.6</b>	3 959 869	726 984
Placements et autres actifs financiers	<b>V.7</b>	13 021	23 837
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>V.8</b>	559 580	1 084 406
<b>Total des actifs courants</b>		<b>59 861 942</b>	<b>74 540 220</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>121 321 178</b>	<b>129 408 961</b>

**Bilan**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2023	2022
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		30 720 659	30 720 659
Réserves légales		3 072 066	3 045 642
Résultats reportés		26 308 147	13 600 912
Prime d'émission		11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres		245 226	326 968
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>71 499 689</b>	<b>58 847 772</b>
Résultat de l'exercice		2 690 928	25 980 182
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>V.9</b>	<b>74 190 617</b>	<b>84 827 954</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>V.10</b>	8 587 248	10 809 476
Provision pour risques et charges	<b>V.11</b>	360 718	208 973
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>8 947 966</b>	<b>11 018 449</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>V.12</b>	6 593 527	14 150 752
Autres passifs courants	<b>V.13</b>	3 514 232	3 951 779
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>V.14</b>	28 074 836	15 460 027
<b>Total des passifs courants</b>		<b>38 182 595</b>	<b>33 562 558</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>47 130 561</b>	<b>44 581 007</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>121 321 178</b>	<b>129 408 961</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		98 900 923	159 271 742
Autres produits d'exploitation		195 933	171 043
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>VI.1</b>	<b>99 096 856</b>	<b>159 442 785</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis		(6 647 200)	6 111 506
Achats de matières premières consommés	<b>VI.2</b>	(34 276 465)	(69 769 064)
Achats d'approvisionnements consommés	<b>VI.3</b>	(27 740 637)	(33 698 053)
Charge de personnel	<b>VI.4</b>	(9 869 082)	(8 605 829)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>VI.5</b>	(7 569 877)	(12 055 167)
Autres charges d'exploitation	<b>VI.6</b>	(6 561 926)	(7 794 261)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(92 665 187)</b>	<b>(125 810 868)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 431 669</b>	<b>33 631 917</b>
Charges financières nettes	<b>VI.7</b>	(3 582 095)	(3 946 091)
Produits des placements	<b>VI.8</b>	33 209	360 622
Autres gains ordinaires	<b>VI.9</b>	536 248	296 259
Autres Pertes Ordinaires	<b>VI.10</b>	(132 674)	(131 319)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>3 286 357</b>	<b>30 211 388</b>
Impôt sur les bénéfices		(595 429)	(4 231 206)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>2 690 928</b>	<b>25 980 182</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 690 928</b>	<b>25 980 182</b>

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net		<b>2 690 928</b>	<b>25 980 182</b>
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		7 569 877	12 055 167
(-) Subvention d'investissement portée en résultat		(81 742)	(81 742)
- Variation des :			
* Stocks		11 029 878	(14 991 478)
* Créances		5 843 975	2 036 725
* Autres actifs et prêts au personnel		(3 222 069)	1 838 683
* Fournisseurs et autres dettes		(7 557 225)	(4 923 471)
* Autres passifs		(453 742)	464 113
* Plus-value sur cession d'immobilisations		-	(190 160)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>VII.1</b>	<b>15 819 880</b>	<b>22 188 019</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(13 504 682)	(18 367 039)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles			215 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(34 025)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>VII.2</b>	<b>(13 504 682)</b>	<b>(18 210 904)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements augmentation de capital		-	264 243
Encaissements primes d'émission		-	535 759
Encaissements provenant des emprunts		59 716 000	42 650 000
Remboursement d'emprunts		(47 794 834)	(35 445 813)
Distributions de dividendes		(13 246 523)	(13 246 523)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>VII.3</b>	<b>(1 325 357)</b>	<b>(5 242 333)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>VII.4</b>	<b>989 841</b>	<b>(1 265 218)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(622 818)</b>	<b>642 400</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>367 023</b>	<b>(622 818)</b>

## ***I. Présentation de la société***

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.720.659 dinars divisé en 28 184 091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 99 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2023.

## ***II. Faits significatifs de la période***

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 juin 2023 a décidé de distribuer des dividendes relatifs à l'exercice 2022 pour un montant de 13.246.523 DT avec une date de mise en paiement fixée au 13 septembre 2023. Une autre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 octobre 2023 a décidé de reporter la date de mise en paiement au 2 janvier 2024. Cette distribution a eu lieu le 2 janvier 2024.

## ***III. Référentiel comptable***

### *Déclaration de conformité*

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

### *Principes & conventions comptables*

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
  - la pertinence ;
  - la fiabilité ; et
  - la comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.  
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

- L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NC01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;

- Convention de permanence des méthodes.

#### ***IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués***

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

##### **1- Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

<b>Rubrique</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

##### **2- Immobilisations financières**

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

### **3- Stocks**

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

### **4- Clients & comptes rattachés**

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

### **5- Emprunt**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

### **6- Revenus**

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

## **7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère**

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

## **8- Provision pour indemnité de départ à la retraite**

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans ;

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

## **V. Notes relatives au Bilan**

### **1. Immobilisations incorporelles**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 1.474.680 DT contre 1.390.457DT au 31 décembre 2022. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 068 861	1 068 861
Immobilisations incorporelles en cours	229 525	145 302
<b>Valeur brute</b>	<b>1 474 680</b>	<b>1 390 457</b>
Moins Amortissements	(1 221 162)	(1 180 676)
<b>Total net</b>	<b>253 518</b>	<b>209 781</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

### **2. Immobilisations corporelles**

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 143.032.297DT contre 129.611.838 DT au 31 décembre 2022. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrain	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	4 721 692	3 727 636
Matériel et outillage industriel	106 772 864	91 529 831
Matériel de transport	3 211 948	3 211 948
Matériel informatique	861 572	801 943
MMB	252 049	248 840
Immobilisations corporelles en cours	15 092 517	15 078 054
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 212 247	6 106 178
<b>Valeur brute</b>	<b>143 032 297</b>	<b>129 611 838</b>
Moins Amortissements	(85 591 955)	(78 718 254)
<b>Total net</b>	<b>57 440 342</b>	<b>50 893 584</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

## **Tableau de variation des immobilisations et des amortissements**

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Reclassements 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort. Ant. 2022	Dotation 2023	Amort. Cumulés au 31/12/2023	VCN 31/12/2023
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	176 294	(176 294)	-	(176 294)	-
Logiciels	1 068 861	-	-	1 068 861	(1 004 382)	(40 486)	(1 044 868)	23 993
Immobilisations Incorporelles en cours	145 302	84 223	-	229 525	-	-	-	229 525
<b>Total des Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 390 457</b>	<b>84 223</b>	-	<b>1 474 680</b>	<b>(1 180 676)</b>	<b>(40 486)</b>	<b>(1 221 162)</b>	<b>253 518</b>
Terrains	180 124	-	-	180 124	-	-	-	180 124
Construction	2 683 729	-	-	2 683 729	(2 174 548)	(35 960)	(2 210 508)	473 221
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	2 672 298	(779 472)	(100 139)	(879 611)	1 792 687
Construction PM2	606 560	-	-	606 560	(606 560)	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	808 977	(808 977)	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	508 512	(508 512)	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	836 892	(836 892)	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	610 316	(431 577)	(70 160)	(501 737)	108 579
Matériel & outillage	91 529 831	-	15 243 033	106 772 864	(66 360 197)	(5 804 877)	(72 165 074)	34 607 790
Agencement, aménagement, installation	3 727 636	-	994 056	4 721 692	(2 687 559)	(460 756)	(3 148 315)	1 573 377
Matériel roulant	3 211 948	-	-	3 211 948	(2 818 929)	(280 837)	(3 099 766)	112 182
MMB & Matériel Informatique	1 050 783	-	62 838	1 113 621	(705 031)	(120 973)	(826 003)	287 618
Immobilisations corporelles en cours	15 078 054	16 314 390	(16 299 927)	15 092 517	-	-	-	15 092 517
Avance et acomptes versés sur immobilisations	6 106 178	(2 893 931)	-	3 212 247	-	-	-	3 212 247
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>129 611 838</b>	<b>13 420 459</b>	-	<b>143 032 297</b>	<b>(78 718 254)</b>	<b>(6 873 702)</b>	<b>(85 591 955)</b>	<b>57 440 342</b>
<b>Total</b>	<b>131 002 295</b>	<b>13 504 682</b>	-	<b>144 506 977</b>	<b>(79 898 930)</b>	<b>(6 914 188)</b>	<b>(86 813 119)</b>	<b>57 693 860</b>

### 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Participations	3 164 635	3 164 635
Dépôts et cautionnements	1 608 167	1 608 167
<b>Total</b>	<b>4 772 802</b>	<b>4 772 802</b>
Moins Provisions	(1 007 426)	(1 007 426)
<b>Total net</b>	<b>3 765 376</b>	<b>3 765 376</b>

#### Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2022	Valeur brute 31/12/2023	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 31/12/2023
			31/12/2022	Dotations	31/12/2023	
<b>Nature des titres</b>						
<b>Titres de participation :</b>						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
<b>SOTIPAPIER PROPCO</b>	2 450	2 450				2 450
<b>Autres participations</b>						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
<b>Total</b>	<b>3 164 635</b>	<b>3 164 635</b>	<b>1 007 426</b>	<b>-</b>	<b>1 007 426</b>	<b>2 157 209</b>

#### Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Avance cautionnements STEG	1 608 167	1 608 167
<b>Total Brut</b>	<b>1 608 167</b>	<b>1 608 167</b>

#### 4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2023 à 34.636.768 DT contre 45.666.646 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Matières premières	10 916 408	13 636 106
Consommables et pièces de rechange	17 483 363	19 144 091
Produits finis	6 230 794	12 877 994
Consommables et pièces de rechange en transit	6 203	8 455
<b>Total</b>	<b>34 636 768</b>	<b>45 666 646</b>
Provision	(1 283 738)	(782 070)
<b>Total net</b>	<b>33 353 030</b>	<b>44 884 576</b>

#### 5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 32.034.785 DT contre 37.878.760 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients	7 971 377	8 064 188
Clients Ventes d'énergie (STEG)	811 779	921 051
Clients douteux	10 058 343	10 058 343
Effets à recevoir	10 725 702	16 155 828
Chèques en portefeuille	2 467 584	2 679 350
<b>Total</b>	<b>32 034 785</b>	<b>37 878 760</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	(10 058 343)	(10 058 343)
<b>Total net</b>	<b>21 976 442</b>	<b>27 820 417</b>

#### 6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 3.959.869 DT contre 726.984 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	43 529	49 556
Personnel-avances et acomptes	48 402	50 621
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 257 062	5 375
Etat, impôts et taxes (crédit TVA) Actif	31 954	104 296
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	10 732	13 643
Débiteurs divers	4 267	210 742
Charges constatées d'avance	563 923	292 751
<b>Total</b>	<b>3 959 869</b>	<b>726 984</b>

#### 7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2023 à 13.021 DT contre 23.837 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Prêts au personnel	13 021	23 837
<b>Total</b>	<b>13 021</b>	<b>23 837</b>

## 8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 559.580 DT contre à 1.084.406 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques	540 456	784 279
Chèques remis à l'encaissement	9 124	290 127
Caisse	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>559 580</b>	<b>1 084 406</b>

## 9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>		<b>31/12/2022</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Sango Ellis	15 420 191	50,19%	-	-
S&S Ellis Holding	11 652 893	37,93%	-	-
Recall Holding	-	-	10 390 050	33,82%
Value Consulting	-	-	8 755 121	28,50%
Han TN	-	-	1 470 138	4,79%
Swicorp Conseil & Invest.	-	-	1 446 322	4,71%
Ekuity Capital (ex CTKD)	-	-	1 308 000	4,26%
Société SUNSALEY	-	-	1 142 115	3,72%
Management	-	-	264 243	0,86%
Divers public	3 647 575	11,87%	5 944 670	19,34%
<b>Total</b>	<b>30 720 659</b>	<b>100%</b>	<b>30 720 659</b>	<b>100%</b>

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à 74.190.617 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>30 720 659</b>	<b>3 045 642</b>	<b>13 600 912</b>	<b>11 153 591</b>	<b>326 968</b>	<b>25 980 182</b>	<b>84 827 954</b>
Résultats reportés	-	-	25 980 182	-	-	(25 980 182)	-
Réserve Légales	-	26 424	(26 424)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(13 246 523)	-	-	-	<b>(13 246 523)</b>
Subvention FODEC inscrite aux comptes de résultat	-	-	-	-	(81 742)	-	<b>(81 742)</b>
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	2 690 928	<b>2 690 928</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>30 720 659</b>	<b>3 072 066</b>	<b>26 308 147</b>	<b>11 153 591</b>	<b>245 226</b>	<b>2 690 928</b>	<b>74 190 617</b>

La baisse des capitaux propres de 10.637.337 DT entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 provient essentiellement de :

- 1- La distribution de dividendes pour 13.246.523 DT lors de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2022 conformément à la cinquième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2023, à savoir :

<b>Résultat net au 31/12/2022</b>	25.980.181,769
Résultats reportés	13.600.912,411
Reliquat 1	39.581.094,180
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	26.424,325
Bénéfices distribuables	39.554.669,855
Dividendes 2022 (28.184.091 actions X 0,470 DT) (*)	13.246.522,770
<b>Résultats reportés au 31/12/2023</b>	26.308.147,085

(\*) La mise en paiement des dividendes a été effectuée le 2 janvier 2024.

- 2- La constatation d'un résultat bénéficiaire de l'exercice pour 2.690.928 DT.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 0,095DT contre 0,921 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	2 690 928	25 980 182
Nombre moyen pondéré d'actions	28 184 091	28 184 091
<b>Résultat par action</b>	<b>0,095</b>	<b>0,9218</b>

Le capital de la société est constitué de 28.184.091 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en TND
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893
Divers publics	3 346 399	3 647 575
<b>Total</b>	<b>28 184 091</b>	<b>30 720 659</b>

## 10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à CT au 31/12/22	Échéances à LT au 31/12/22	Rembours -ements 2023	Échéances à - d'1 an au 31/12/23	Échéances à LT au 31/12/23	Durée	Taux
UBCI 1.850.000 DT	-	-	132 143	264 286	1 453 571	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 848 214	321 429	321 429	1 526 786	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	1 034 286	1 034 286	1 034 286	1 034 286	-	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 714	1 642 857	285 714	285 714	1 357 143	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	800 210	2 241 128	800 210	853 319	1 387 809	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	1 499 997	285 716	285 716	1 214 281	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	362 000	543 000	362 000	362 000	181 000	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 336	1 999 994	533 336	533 336	1 466 658	7 ans	TMM+1,25%
<b>Total</b>	<b>3 622 691</b>	<b>10 809 476</b>	<b>3 754 834</b>	<b>3 940 086</b>	<b>8 587 248</b>		

## 11. Provisions pour risques et charges

La « provision pour risques et charges » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 360.718 DT au 31 décembre 2023 contre 208.973 DT au 31 décembre 2022.

## 12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 6.593.527DT contre 14.150.752 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs locaux	2 626 638	2 552 735
Fournisseurs étrangers	1 648 574	3 164 046
Fournisseurs, effets à payer	1 685 190	2 166 633
Fournisseurs, factures non parvenues	633 125	6 267 338
<b>Total</b>	<b>6 593 527</b>	<b>14 150 752</b>

## 13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 3.514.232DT contre 3.951.779 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunérations dues au personnel	9 425	8 490
CSS à payer	135 442	983 615
Receveur des finances	925 535	1 315 399
Charges à payer pour congés à payer	661 419	659 142
Charges à payer	767 846	273 417
CNSS	773 958	651 067
Créditeurs divers	240 607	-
Etat, impôts et taxes	-	60 649
<b>Total</b>	<b>3 514 232</b>	<b>3 951 779</b>

## 14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 28.074.836 DT contre 15.460.027 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Chèques en circulation	110 775	502 365
Virement émis en cours	22 650	13 518
Banques	59 132	46 946
Effet escompté non échus	-	1 144 394
<b>Total concours bancaires</b>	<b>192 557</b>	<b>1 707 223</b>
Financement de stock	7 000 000	5 100 000
Financement en Dinars	16 926 000	5 000 000
Échéance CMT à - d'1 an	3 940 086	3 622 691
Intérêts courus	16 193	30 113
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>27 882 279</b>	<b>13 752 803</b>
<b>Total</b>	<b>28 074 836</b>	<b>15 460 027</b>

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2023</b>	<b>31/12/2023</b>
BT	1 750 000	8 900 000	8 850 000	1 800 000
BIAT	1 750 000	7 700 000	7 350 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	600 000	8 400 000	6 900 000	2 100 000
<b>Total</b>	<b>5 100 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>27 100 000</b>	<b>7 000 000</b>

## **VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat**

### **1. Produits d'exploitation**

#### Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2023 à 98.900.923DT contre 159.271.742 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Ventes papier Kraft	57 839 552	92 380 038
Ventes papier pour ondulé	44 953 558	73 288 634
Ventes Energie	2 504 919	2 516 983
Autres revenus	185 409	269 798
Ristournes	(6 582 515)	(9 183 711)
<b>Total</b>	<b>98 900 923</b>	<b>159 271 742</b>

#### Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 195.933 DT contre 171.043 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Loyers	92 406	76 577
Subvention d'investissement	81 742	81 742
Subvention d'exploitation	21 785	12 724
<b>Total</b>	<b>195 933</b>	<b>171 043</b>

### **2. Achats de matières premières consommés**

Les achats de matières fibreuses consommées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 34.276.465 DT contre 69.769.064 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Achats pâte à papier	21 927 877	52 861 600
Achats vieux papier	9 628 889	20 863 485
Variation des stocks des matières fibreuses	2 719 699	(3 956 021)
<b>Total</b>	<b>34 276 465</b>	<b>69 769 064</b>

### **3. Achats approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 27.740.637 DT contre 33.698.053 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Consommation Gaz	11 770 637	14 853 532
Achats électricité	1 026 663	1 529 738
Achats eau	119 580	97 150
Achats pièces de rechange (PDR)	4 674 135	4 072 239
Achats Matières consommables	8 341 803	21 138 305
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	144 841	225 897
Variation des stocks	1 662 978	(8 218 808)
<b>Total</b>	<b>27 740 637</b>	<b>33 698 053</b>

#### 4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 9.869.082 DT contre 8.605.829 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaire brut	6 337 170	6 503 271
Congés payés	54 498	183 317
Indemnités de stage	-	20 060
Transfert de charges	(33 630)	(33 630)
Charges sociales légales	1 090 672	1 078 483
Autres Charges de personnel	874 530	381 673
Accidents de travail	116 798	120 412
Rémunération Direction Générale	1 429 044	352 243
<b>Total</b>	<b>9 869 082</b>	<b>8 605 829</b>

#### 5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7.569.877 DT contre 12.055.167 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux amortissements	6 914 188	6 450 416
Provisions pour départ à la retraite	151 745	-
Dotations pour dépréciation des créances clients	-	5 073 788
Provisions pour dépréciation des stocks	501 668	399 135
Provision pour congés payés à payer	2 276	131 828
Provision pour dépréciation des titres de participation	-	-
<b>Total</b>	<b>7 569 877</b>	<b>12 055 167</b>

#### 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6.561.926 DT contre 7.794.261 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Locations	375 971	275 214
Entretiens et réparations	2 891 525	2 788 478
Assurances	409 567	327 587
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 324 903	1 651 721
Publicité, publications, relations publiques	79 590	88 582
Transport	315 762	402 568
Déplacements, missions et réceptions	302 557	248 468
Frais postaux et de Télécom	37 162	33 902
Services bancaires et assimilés	112 634	277 183
Subventions et dons	2 150	2 990
Jetons de présence	150 000	120 000
Impôts et taxes	424 663	588 046
Contribution de Solidarité Sociale (CSS)	135 442	989 522
<b>Total</b>	<b>6 561 926</b>	<b>7 794 261</b>

## 7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3.582.095DT contre 3.946.091 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts/Comptes courants	13 221	12 599
Intérêts/Effets escomptés	986 951	2 118 645
Intérêts/Financement de stock	554 621	415 402
Intérêts/Financement en dinars	634 580	225 550
Intérêts/Crédits à moyen terme	1 304 843	1 012 280
<b>Total</b>	<b>3 494 216</b>	<b>3 784 476</b>
Pertes de change	171 534	321 513
Gains de change	(83 655)	(159 898)
<b>Total net</b>	<b>3 582 095</b>	<b>3 946 091</b>

## 8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à 33.209DT contre 360.622 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits des participations	-	334 688
Intérêts créditeurs des comptes courants	10 028	12 555
Rémunérations des autres créances	23 181	13 379
<b>Total</b>	<b>33 209</b>	<b>360 622</b>

## 9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 536.248 DT contre 296.259 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Remboursement assurances	511 749	17 738
Produits nets sur cession d'immobilisations	-	190 160
Autres gains ordinaires	24 499	88 361
<b>Total</b>	<b>536 248</b>	<b>296 259</b>

## 10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 132.674 contre 131.319DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Pénalités fiscales, sociales et douanières	124 045	120 293
Autres pertes ordinaires	8 629	11 026
<b>Total</b>	<b>132 674</b>	<b>131 319</b>

## **VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie**

### **1. Flux liés à l'exploitation**

#### **• Amortissements et provisions**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Amortissements immob. Incorporelles	1 221 162	1 180 676	40 486
Amortissements immob. Corporelles	85 669 091	78 795 390	6 873 701
Provisions sur Immo. Financières	1 007 426	1 007 426	-
Provisions sur stocks	1 283 738	782 070	501 668
Provisions clients et comptes rattachés	10 058 343	10 058 343	-
Provisions pour risques et charges	360 718	208 973	151 745
Provisions /congés payés à payer	661 419	659 142	2 277
<b>Total</b>	<b>100 261 897</b>	<b>92 692 020</b>	<b>7 569 877</b>

#### **• Variation des stocks**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Matières premières	10 916 408	13 636 106	(2 719 698)
Consommables et pièces de rechange	17 489 566	19 152 546	(1 662 980)
Produits finis	6 230 794	12 877 994	(6 647 200)
<b>Total</b>	<b>34 636 768</b>	<b>45 666 646</b>	<b>(11 029 878)</b>

#### **• Variation des créances**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Clients	7 971 377	8 064 188	(92 811)
Clients ventes d'énergie	811 779	921 051	(109 272)
Clients douteux	10 058 343	10 058 343	-
Effets à recevoir	10 725 702	16 155 828	(5 430 126)
Chèques en portefeuille	2 467 584	2 679 350	(211 766)
<b>Total</b>	<b>32 034 785</b>	<b>37 878 760</b>	<b>(5 843 975)</b>

#### **• Variation des autres actifs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	43 529	49 556	(6 027)
Personnel-avances et acomptes	48 402	50 621	(2 219)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 257 062	5 375	3 251 687
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	31 954	104 296	(72 342)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	10 732	13 643	(2 911)
Débiteurs divers	4 267	210 742	(206 475)
Charges constatées d'avance	563 923	292 751	271 172
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>3 959 869</b>	<b>726 984</b>	<b>3 232 885</b>
Autres actifs Financiers (prêts au personnel)	13 021	23 837	(10 816)
<b>Total des autres actifs</b>	<b>3 972 890</b>	<b>750 821</b>	<b>3 222 069</b>

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	2 626 638	2 552 735	73 903
Fournisseurs étrangers	1 648 574	3 164 046	(1 515 472)
Fournisseurs, effets à payer	1 685 190	2 166 633	(481 443)
Fournisseurs, factures non parvenues	633 125	6 267 338	(5 634 213)
<b>Total</b>	<b>6 593 527</b>	<b>14 150 752</b>	<b>7 557 225</b>

- **Autres passifs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Rémunérations dues au personnel	9 425	8 490	935
CSS à payer	135 442	983 615	(848 172)
Receveur des finances	925 535	1 315 399	(389 864)
Charges à payer	767 847	273 417	494 429
CNSS	773 958	651 067	122 891
Créditeurs divers	240 606	-	240 607
Etat, impôts et taxes	-	60 649	(60 648)
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>2 852 813</b>	<b>3 292 637</b>	<b>(439 823)</b>
Intérêts courus	16 193	30 113	(13 919)
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>16 193</b>	<b>30 113</b>	<b>(13 919)</b>
<b>Total autres passifs</b>	<b>2 869 006</b>	<b>3 322 748</b>	<b>(453 742)</b>

### **31 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 16.314.390DT.

### **32 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement**

- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 3.754.834 DT.
- Encaissement emprunt CMT de 1.850.000 DT de l'UBCI
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
  - ✓ Financement de stocks : 29.000.000 DT, et
  - ✓ Financement en Dinars :28.866.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
  - ✓ Financement de stocks : 27.100.000 DT, et
  - ✓ Financement en Dinars : 16.940.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 13.246.523 DT.

**33 Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part**

<b>Libellé</b>	<b>Référence</b>	<b>Trésorerie à fin 2023</b>	<b>Trésorerie à fin 2022</b>	<b>Variation</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	559 580	1 084 406	(524 825)
Concours bancaires	cf. note V.14	(192 557)	(1 707 224)	1 514 666
<b>Total</b>		<b>(367 023)</b>	<b>(622 818)</b>	<b>(989 841)</b>

## ***VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers***

Les états financiers de Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

## ***IX. Note relative aux parties liées***

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,97% du capital) a facturé un montant de 1.017.329 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 130.379 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 80.406 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'une rémunération annuelle brute de 33.630 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2023.
- La société SFTC (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,99% du capital) a facturé un montant de 709.326DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 138.747 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT(HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2023.
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde de compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 31 décembre 2023 à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2023 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (HTVA).
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.

- Le directeur général et le directeur général adjoint ont bénéficié au titre de l'exercice 2023 :
  - ✓ D'un salaire brut y compris les charges sociales légales de 1.882.346 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Revenu brut</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Accident de travail</b>	<b>Provision Prime/Objectif et complément de salaire</b>	<b>Revenu brut total</b>
Philippe Lacoste	DG	420 168	14 432	-	-	434 599
Raphael Poullain	DGA	838 698	138 972	16 774	453 302	1 447 747
<b>Total</b>		<b>1 258 866</b>	<b>153 404</b>	<b>16 774</b>	<b>453 302</b>	<b>1 882 346</b>

- ✓ De la mise à disposition de deux voitures de fonction.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 150.000 DT.

## X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

### Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
<b>a/ Garanties personnelles</b>						
*Cautionnement	2 848 662	848 662	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>b/ Garanties réelles</b>						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	12 527 333	12 527 333	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>c/ Effets escomptés non encore échus</b>	14 784 523	14 784 523	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>d/ Créances à l'exportation mobilisées</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>e/ Abandon de créances</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>30 160 518</b>	<b>28 160 518</b>		<b>2 000 000</b>		
<b>2- Engagements reçus</b>						
<b>a/ Garanties personnelles</b>						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>b/ Garanties réelles</b>						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>c/ Effets escomptés non encore échus</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>d/ Créances à l'exportation mobilisées</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>e/ Abandon de créances</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>f/ Intérêts sur emprunts</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>						
<b>3- Engagements réciproques</b>						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	589 290	589 290	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>589 290</b>	<b>589 290</b>				

### Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

## ***XI. Soldes intermédiaires de gestion***

<b>Produits</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Charges</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Soldes intermédiaires des exercices</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Production vendue	98 900 926	159 271 742	Déstockage de production	(6 647 200)	6 111 506	<b>Production de l'exercice</b>	<b>92 253 726</b>	<b>165 383 248</b>
Production stockée								
<b>Total</b>	<b>98 900 926</b>	<b>159 271 742</b>	<b>Total</b>	<b>(6 647 200)</b>	<b>6 111 506</b>			
Production de l'exercice	92 253 726	165 383 248	Coût d'achat Mat. Premières Achat d'approvisionnements consommés	34 276 465	69 769 064	<b>Marge sur coûts matières</b>	<b>30 236 623</b>	<b>61 916 131</b>
<b>Total</b>	<b>92 253 726</b>	<b>165 383 248</b>		<b>Total</b>	<b>62 017 103</b>			
Marge sur coûts matières	30 236 623	61 916 131	Autres charges	6 137 263	7 206 215	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>24 099 360</b>	<b>54 709 915</b>
<b>Total</b>	<b>30 236 623</b>	<b>61 916 131</b>		<b>Total</b>	<b>6 137 263</b>			
Valeur ajoutée brute	24 099 360	54 709 915	Impôt, taxes et versements assimilés Charges de personnel	424 665	588 045	<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>13 805 615</b>	<b>45 516 041</b>
<b>Total</b>	<b>24 099 360</b>	<b>54 709 915</b>		<b>Total</b>	<b>10 293 745</b>			
Excédent Brut d'exploitation	13 805 615	45 516 041	Dotation aux amortissements et aux provisions Charges financières Autres Pertes Ordinaires Impôt sur le résultat ordinaire	7 569 878	12 055 167	<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>2 690 927</b>	<b>25 980 182</b>
Autres produits Ordinaires	732 176	467 302		3 582 093	3 946 091			
Produits financiers	33 209	360 622		132 673	131 319			
<b>Total</b>	<b>14 571 000</b>	<b>47 040 062</b>		<b>Total</b>	<b>11 880 073</b>			
Résultat des activités ordinaires après impôt	2 690 927	25 980 182	Elément extraordinaire-contribution. Conjoncturelle	-	-	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 690 927</b>	<b>25 980 182</b>
<b>Total</b>	<b>2 690 927</b>	<b>25 980 182</b>		<b>Total</b>	<b>-</b>			

Tunis, le 30/04/2024

Messieurs les Actionnaires de la  
**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton**  
**« SOTIPAPIER »**  
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### ***Opinion***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER S.A. », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 74.190.617 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.690.928 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiqués dans notre rapport.

#### ***a) Evaluation des stocks***

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 34.636.768 DT provisionnée à hauteur de 1.283.738 DT. De par leur valeur importante à l'actif, de leur nature et du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinents ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2023 et au début de 2024 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir

des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Tunisie Audit et Conseil**

**Wassim CHAKROUN**

Tunis, le 30/04/2024

Messieurs les Actionnaires de la  
**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton**  
**« SOTIPAPIER »**  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues en 2023 et visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales :

- En 2023, votre société a contracté auprès de l'UBCI un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des équipements neufs s'élevant à 1.850.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans.

- Les opérations de financement de stock autorisées par le CA du 26 avril 2023 sont détaillées ci-après :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2023</b>	<b>31/12/2023</b>
BT	1 750 000	8 900 000	8 850 000	1 800 000
BIAT	1 750 000	7 700 000	7 350 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	600 000	8 400 000	6 900 000	2 100 000
<b>Total</b>	<b>5 100 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>27 100 000</b>	<b>7 000 000</b>

Il est à souligner que ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration sans faire l'objet au préalable d'un rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article 29 de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, la société a réalisé les opérations de financement en dinars détaillées ci-après qui n'ont pas été autorisées par votre conseil d'administration :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement 2023</b>	<b>31/12/2023</b>
BT	-	11 046 000	-	11 046 000
UBCI	5 000 000	3 520 000	5 000 000	3 520 000
BIAT	-	4 660 000	2 300 000	2 360 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>19 226 000</b>	<b>7 300 000</b>	<b>16 926 000</b>

## ***2. Conventions et opérations réalisées en 2023 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 :

- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2ème semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce.
- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 24 mois de grâce.

- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la UBCI un crédit à moyen terme s'élevant à 2.250.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des équipements neufs s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,97% du capital) a facturé un montant de 1.017.329 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 130.379 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 80.406 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'une rémunération annuelle brute de 33.630 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2023.
- La société SFTC (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,99% du capital) a facturé un montant de 709.326DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 138.747 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT(HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2023.
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde de compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 31 décembre 2023 à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2023 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (HTVA).

- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

### **3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- Le directeur général et le directeur général adjoint ont bénéficié au titre de l'exercice 2023 :
  - ✓ D'un salaire brut y compris les charges sociales légales de 1.882.346 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Revenu brut</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Accident de travail</b>	<b>Prime à payer (*)</b>	<b>Revenu brut total</b>
Philippe Lacoste	DG	420 168	14 432	-	-	434 600
Raphael Poullain	DGA	838 698	138 972	16 774	453 302	1 447 746
<b>Total</b>		<b>1 258 866</b>	<b>153 404</b>	<b>16 774</b>	<b>453 302</b>	<b>1 882 346</b>

(\*) Le montant de la prime à payer n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration de la société.

- ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction à chacun des deux directeurs.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 150.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés - M.T.B.F**

**Tunisie Audit et Conseil**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Wassim CHAKROUN**